Déclaration de conformité UE

1. Équipement radio: MIOSTR003 (Modèle ZLD-44EU-W)

2. Nom et adresse du fabricant ou de son représentant autorisé :

Innov8 Iberia, S.L

C/Les Planes, 2, Polígono Fontsanta, 08970, Sant Joan Despí, Barcelona, Spain

3. Cette déclaration de conformité est délivrée sous la seule responsabilité du fabricant.

4. Objet de la déclaration :



- Multiprise intelligente avec 4 USB

220 ~ 240V, 50/60Hz

5. L'objet de la déclaration décrite ci-dessus est conforme aux législations d'harmonisation pertinentes de l'Union :

- **EMC (2014/30/EU) :** Directive sur la compatibilité électromagnétique
- **LVD (2014/35/EU) :** Directive sur la basse tension
- **RED (2014/53/EU) :** Directive sur les équipements radio
- **RoHS (2011/65/EU) :** Restriction des substances dangereuses
- **UE 2019/2020 (directive 2009/125/CE):** écoconception
- **UE 2019/2015 (directive 2009/125/CE):** Étiquetage énergétique

6. Références aux normes harmonisées pertinentes utilisées ou références aux autres spécifications techniques par rapport auxquelles la conformité est déclarée.

- ✓ **EN 301489-1 V2.2.3 (Ratifié) : Norme** de compatibilité électromagnétique (CEM) pour les équipements et services de radiocommunications ; Partie 1 : exigences techniques communes. Norme harmonisée couvrant les exigences essentielles de l'article 3.1 (b) de la directive 2014/53/UE et les exigences essentielles de l'article 6 de la directive 2014/30/UE (ratifiée par l'Association espagnole de normalisation en mars 2017).
- ✓ **EN 301 489-17 V3.1.1 :** Norme de compatibilité électromagnétique (CEM) pour les équipements et le service de radiocommunications ; Partie 17 : Conditions spécifiques pour les systèmes de transmission de données à large bande ; Norme harmonisée couvrant les exigences de l'article 3.1(b) de la directive 2014/53/UE (Ratifiée par l'Association espagnole de normalisation en mars 2017).
- ✓ **EN 55032 : 2016 :** compatibilité électromagnétique des équipements multimédia. Exigences en matière d'émissions.
- ✓ **EN 55035:2017 :** Compatibilité électromagnétique des équipements multimédia - Exigences d'immunité. (Ratifié par l'Association espagnole de normalisation en septembre 2017).
- ✓ **EN 61000-3-2:2014 :** compatibilité électromagnétique (CEM). Partie 3-2 : Limites. Limites pour les émissions de courant harmonique (équipement avec un courant d'entrée <= 16 A par phase).

- ✓ **UNE-EN 61000-3-3:2013/A1:2020 :** Compatibilité électromagnétique (CEM). Partie 3-3 : Limites. Limitation des variations de tension, des fluctuations de tension et du papillotement dans les réseaux publics d'alimentation basse tension pour les équipements dont le courant nominal est <= 16 A par phase et qui ne sont pas soumis à un raccordement conditionnel.
- ✓ **UNE 20315-2-5:2018 :** Fiches et prises de courant pour usage domestique et similaire. Partie 2-5 : Exigences particulières pour les adaptateurs.
- ✓ **UNE 20315-1-1:2017 :** Fiches et prises de courant pour usage domestique et similaire. Partie 1-1 : Exigences générales.
- ✓ **IEC 60884-2-5 : 2017 :** Fiches et prises de courant pour usages domestiques et analogues - Partie 2-5 : Exigences particulières pour les adaptateurs
- ✓ **IEC 60884-1:2002+A1:2006+A2:2013 :** Fiches et prises de courant pour usages domestiques et analogues - Partie 1 : Exigences générales
- ✓ **EN 62311:2009 :** Évaluation des équipements électriques et électroniques en ce qui concerne les restrictions liées à l'exposition humaine aux champs électromagnétiques (0 Hz - 300 GHz).
- ✓ **EN 300 328 V2.2.2 :** systèmes de transmission à large bande ; équipements de transmission de données fonctionnant dans la bande des 2,4 GHz ; norme harmonisée pour l'accès au spectre radioélectrique (ratifiée par l'Association espagnole de normalisation en octobre 2019).
- ✓ **EN 62321-5:2014 :** Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques. Partie 5 : Détermination du cadmium, du plomb et du chrome dans les polymères et les produits électroniques, et du cadmium et du plomb dans les métaux par AAS, AFS, ICP-OES et ICP-MS (Ratifié par AENOR en juillet 2014.)
- ✓ **EN 62321-4:2014/A1:2017 :** Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques. Partie 4 : Détermination du mercure dans les polymères, les métaux et les composants électroniques par CV-AAS, CV-AFS, ICP-OES et ICP-MS (Ratifié par AENOR en décembre 2017).
- ✓ **EN 62321-7-2:2017 :** Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques. Partie 7-2 : Chrome hexavalent. Détermination du chrome hexavalent (Cr (VI)) dans les polymères et les produits électroniques par la méthode colorimétrique (Ratifié par l'Association espagnole de normalisation en août 2017.)
- ✓ **EN 62321-6:2015 :** Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques. Partie 6 : Biphényles polybromés et éthers diphényliques polybromés dans les polymères par chromatographie en phase gazeuse-spectrométrie de masse (CG-SM) (Ratifié par AENOR en octobre 2015).

7. Informations complémentaires:

Signé au nom d'innov8 Iberia, S.L. :



Ville et date:
Barcelona, 20 juillet 2022

Signature et fonction:
Manuel Hässig
CEO